Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécurité accrue dans l'octroi de l'Aide sociale vaudoise (ASV)

Le Conseil d'Etat a approuvé le rapport final du Comité de suivi chargé de la mise en oeuvre d'un plan d'actions dans le domaine de l'ASV. Ce dernier visait entre autre à préciser les directives d'application de l'ASV, à améliorer la formation du personnel et les outils informatiques à disposition des Centres sociaux régionaux (CSR), ainsi qu'à renforcer les moyens de contrôles.

Le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer six postes au Service de prévoyance et d'aide sociales afin d'assurer la sécurité de l'octroi de l'ASV et il a pris acte de la dissolution du Comité de suivi.

En 1998, un rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF) et du Service de la révision de la Ville de Lausanne a mis en évidence un manque de contrôles de l'octroi de l'ASV, tant au niveau communal que cantonal. Un Comité de suivi a alors été constitué par le Département de la santé et de l'action sociale afin de mettre en ?uvre un plan d'actions. Le rapport final de ce Comité rend compte d'une amélioration considérable de la gestion de l'octroi de l'ASV, suite à la mise en place d'un nouveau logiciel informatique permettant le stockage de données, dans tous les CSR, à l'exception de celui de Lausanne qui sera installé après la restructuration de ce CSR. L'outil de consultation de la base de données s'avère être rapide et performant, tout en garantissant la confidentialité à travers une gestion rigoureuse des droits d'accès. Ce système permet également l'édition de listes de contrôles. Le nouveau logiciel fait actuellement l'objet d'un audit informatique par le CCF et il sera opérationnel dans tout le canton dès le 1er janvier 2001.

Quant à la formation des professionnels de l'aide sociale, un certain nombre d'actions ont été entreprises en 1999. Les documents de référence ont été mis à jour et simplifient l'application des régimes sociaux de l'ASV et du RMR. L'offre de formation a

été réadaptée aux besoins du terrain, des programmes de formation de base destinés aux nouveaux collaborateurs ont été introduits et la formation continue a été intensifiée.

Le Comité a également suivi la réorganisation du Service social et du travail de la commune de Lausanne et la mise en place d'un plan de communication dans la perspective d'une amélioration de l'efficacité des relations entre les SPAS et les CSR.

Afin d'assurer le suivi de la sécurité de l'octroi de l'ASV,le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer six postes au Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) et il a pris acte de la dissolution du Comité de suivi.

D'autre part, deux réformes de plus longue haleine viennent d'être initiées. La première consiste à réviser la loi sur la prévoyance et l'aide sociales (LPAS) et la seconde se propose de mettre en place un système de gestion fondé sur des contrats de prestations entre l'Etat et les CSR d'ici fin 2003.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 avril 2000

Mme C. Schaub, Cheffe du Service de prévoyance et d'action sociale 021 / 316 52 00 Me B. Ziegler, Président du Comité de suivi et ancien Président du Conseil d'Etat genevois, 022 / 311 00 10

asv1